



PREFET DE L'EURE

Évreux, le 20 décembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les commissions médicales se feront désormais en préfecture

Suite à la réforme initiée en 2012, les commissions médicales, appelées également visites médicales pour le permis de conduire, sont désormais centralisées à la préfecture de l'Eure.

Ces commissions ont pour objectif d'examiner l'aptitude à la conduite des usagers de la route, notamment les conducteurs ayant fait l'objet d'une sanction (suspension ou annulation) ou ceux dont l'état de santé nécessite le passage de visites médicales régulières.

A compter du 20 décembre 2013, les usagers du département de l'Eure sont donc invités à **prendre rendez-vous auprès du service commissions médicales de la préfecture d'Evreux** et non plus auprès des sous-préfectures des Andelys ou de Bernay.

Modalités de la prise de rendez-vous :

- par courriel : pref-commed-evreux@eure.gouv.fr (en précisant son nom - de jeune-fille le cas échéant -, son prénom, sa date de naissance et son adresse postale).
- par courrier : préfecture de l'Eure, commissions médicales, boulevard Georges Chauvin, CS 92 201, 27 022, Évreux cedex.
- en se présentant au bureau des commissions médicales, à la préfecture d'Évreux, du lundi au vendredi de 9H à 12H30.

Attention, il est fortement recommandé de prendre rendez-vous 1,5 mois avant la fin de validité du permis de conduire ou avant la fin de la sanction.

Les usagers également soumis à l'obligation de passer une visite médicale régulière afin de faire proroger la validité de leurs catégories de permis de conduire (exemple : poids lourds) continuent à consulter un médecin agréé en cabinet de ville.

27 médecins sont agréés par la préfecture, assurant ainsi le maillage de tout le territoire départemental, pour connaître la liste des médecins agréés :
<http://www.eure.gouv.fr/Demarches-administratives/Particuliers/Permis-de-conduire/Visite-medicale>

Contact presse :

Service départemental de la communication interministérielle - 02.32.78.27.33 / 27.35